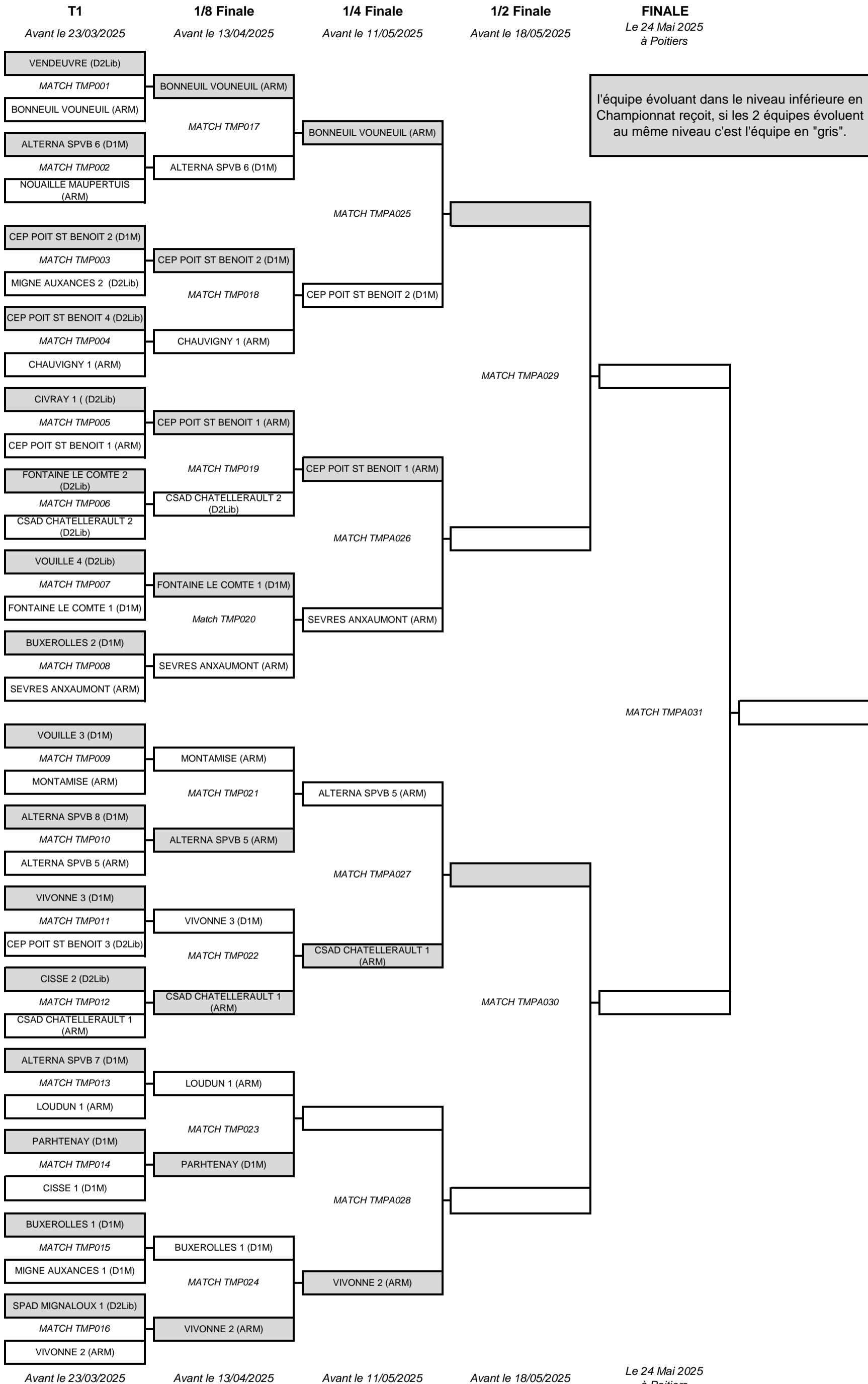


# TROPHEE JEAN LE TORREC 2024/2025

## PRINCIPALE MASCULIN



l'équipe évoluant dans le niveau inférieure en Championnat reçoit, si les 2 équipes évoluent au même niveau c'est l'équipe en "gris".

**Handicap de - 2/+1** par division d'écart en faveur de l'équipe de division inférieure. **Possibilité d'inverser l'équipe recevante**

La transmission des résultats doit se faire selon les mêmes conditions qu'en championnat au plus tard dans les 2 jours suivant la date du match

**Repêchage :**  
 1 /S'il est indiqué "sauf Match XXXX" cela signifie que le repêché ne doit pas être issu des matchs précédents mentionnés. Si cette règle ne peut être respectée, une inversion serait faite avec un autre repêché. **Le principe fondamental est qu'une équipe ne puisse rejouer un même adversaire avant les 1/2 finales.**  
 2 / Dans le cas où serait qualifié un meilleur perdant et que 2 équipes sont à égalité parfaite (set / pts), il sera préféré l'équipe évoluant au niveau supérieur et, le cas échéant, la mieux classée au championnat régulier